

N°11-150923-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

<u>Nombre de conseillers :</u>	en exercice	11
	présents	6
	votants	9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL, Eric DOURNON à Yves GENEVOIS et Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Objet : Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany : Avenants aux marchés de travaux

Par délibération du 14 avril 2023, le Conseil municipal a attribué les marchés pour la réalisation des travaux de Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany.

Il apparaît à ce jour que des travaux supplémentaires ont été rendus nécessaires pour la bonne réalisation du chantier pour le lot n°2 « Démolition » passé avec la société VISION CONSTRUCTION.

Au fur et à mesure de l'avancée de ces travaux et de la démolition, il est en effet apparu indispensable de procéder à des travaux de purge et de démolition complémentaire : démolition d'un mur, démolition d'un poteau béton, démolition complémentaire du dallage du rez-de-chaussée. Ces interventions ne pouvaient être anticipées ou connues avant les premières démolitions, les éléments complémentaires à démolir intervenant après les premières démolitions.

Conformément aux dispositions des articles L.2194-2 à L.2194-5 du Code de la commande publique, la Commune de Vaujany souhaite donc entériner, par voie d'avenant, les modifications apportées au contrat initial passé pour la mission de démolition du chantier de rénovation du Centre du Flumet.

La passation de cet avenant est possible sans nouvelle procédure de mise en concurrence compte-tenu des éléments suivants :

- Travaux et fournitures supplémentaires devenus nécessaires
- Modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues.

Par ailleurs, cet avenant répond également aux dispositions de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique (modification de faible montant inférieure à 15% du montant du marché initial).

Il est donc proposé d'entériner, par voie d'avenant, la réalisation de ces travaux complémentaires demandés au titulaire du lot "Démolition" du chantier de rénovation du Centre du Flumet. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID : 038-213805278-20230915-11_150923_04-DE

S²LO

- Décide de valider l'avenant suivant aux marchés de travaux de Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany :
 - Avenant n°1 au marché pour le lot n°2 « Démolition » passé avec la société VISION CONSTRUCTION pour un montant de 9 500 € HT, portant le montant du marché de 73 918.82 € HT à 83 418.82 € HT ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 du budget communal 2023 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

18/09/2023



Le Maire,

Yves GENEVOIS



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Vaujany
Mairie – 11 route de la Cour Basse
38114 VAUJANY

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

VISION CONSTRUCTION
11 avenue Rhin et Danube
38100 GRENOBLE

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Rénovation du Centre d'accueil de loisir avec hébergement « Le Flumet » à Vaujany
Lot n°2 « Démolition »

■ **Date de la notification du marché public : 28 avril 2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : 15 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA : 20%**
- **Montant HT : 73 918.82 € HT**
- **Montant TTC : 88 702.58 € TTC**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Travaux de démolition supplémentaires – Aléas de chantier :

- Mise en place de protection, démolition d'un mur parpaing béton sur le dernier niveau, comprenant démolition, piquage et évacuation des déblais : 4 000 € HT ;

- Démolition d'un poteau béton servant de cheminée, sciage par tranche, démolition au marteau piqueur et évacuation : 1 000 € HT.

- Démolition intérieur sous voûte au sous-sol des murs de refend de 15 à 20 cm d'épaisseur pour permettre le décapage de la dalle à -30 du niveau fini : 4 500 € HT.

Montant total des travaux supplémentaires : 9 500 € HT.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **9 500 €**
- Montant TTC : **11 400 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **12.85 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **83 418.82 €**
- Montant TTC : **100 102.58 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M OZTURK Mehmet Président de la SAS VISION CONSTRUCTION	Grenoble, le 11/09/2023	VISION CONSTRUCTION 11 Avenue Rhin et Doubs 38100 Grenoble vision.construction@puy-de-fre.fr Siret: 849 764 642 00013 APE 4399C

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

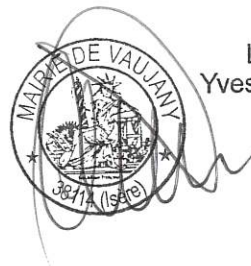
Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : VAUJANY, le 18/09/2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



Le Maire,
Yves GENEVOIS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Reçu par email, le Lundi 11/09/2023, à 12h20